

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services

Paris, le mardi 3 mars 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Michel Barnier et Hervé Novelli installent le Conseil Supérieur de l'Œnotourisme

Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme et des Services ont installé le Conseil Supérieur de l' Œnotourisme, fédérant les principaux représentants de la viticulture et du tourisme.

Ce Conseil Supérieur est présidé par Paul Dubrule, co-président fondateur du groupe Accor, ancien sénateur-maire de Fontainebleau, qui avait rédigé en 2007, à la demande du Gouvernement, un rapport sur « L'Œnotourisme : une valorisation des produits et du patrimoine vitivinicoles ». Il concluait à la nécessité de rapprocher les acteurs du monde du vin à ceux du tourisme et même au patrimoine.

Dans son « Plan de modernisation de la filière vitivinicole française », adopté par le Gouvernement le 29 Mai 2008, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a inscrit l'objectif de « Développer l'œnotourisme, dans l'optique de créer des débouchés par une commercialisation directe, notamment des vignerons indépendants, mais aussi des coopératives, et renforcer l'attractivité des territoires.»

Dans le cadre de son plan stratégique « Tourisme 2020 » présenté lors des Assises Nationales du Tourisme en juin 2008, Hervé Novelli avait appelé à la structuration de produits originaux valorisant les spécificités de l'offre française sur l'ensemble du territoire en soulignant notamment l'exemplarité du domaine de l'œnotourisme.

Le Conseil Supérieur de l'Œnotourisme, structure légère et réactive, réunira l'ensemble des professionnels de la viticulture et du tourisme pour créer une dynamique collective permettant de développer et de valoriser l'œnotourisme en France.

Les Ministres ont proposé une feuille de route au Conseil, avec des premières priorités à mettre en œuvre dans l'année :

- 1) Création d'un label « Vin et Patrimoine » afin d'identifier les circuits de découverte du vin ouverts au patrimoine et aux autres ressources de l'agrotourisme.
- 2) Mise en œuvre d'un Prix National de l'Œnotourisme afin de récompenser les projets exemplaires déjà en place.
- 3) Réflexion dans le domaine de la formation, tant initiale que continue
- 4) Actions pour une meilleure information des opérateurs.
- 5) Amélioration de la mise en réseau et publicité des opérations existantes.

Ces axes de travail pourront naturellement être aménagés et complétés par le Conseil Supérieur de l'Œnotourisme.

Contact presse:

Service de presse du Cabinet de Michel Barnier : 01 49 55 59 74 Service de presse du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : 01 49 55 60 11 Service de presse du Cabinet de Hervé Novelli 01 53 18 46 35